

MAÎTRE D'OUVRAGE
Mairie de HERMERAY
4 Rue de la Mairie
78 125 HERMERAY

OPERATION
Réaménagement de la Mairie
Mairie de HERMERAY
4 Rue de la Mairie
78 125 HERMERAY

*CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES
(C.C.T.P.)*

LOT n° 02 : **Cloisons &** **Faux-plafonds**

PHASE : APPEL D'OFFRE

Septembre 2015

Maître d'Œuvre
Gilles MAUREL
Architecte DPLG - Architecte du Patrimoine
91, Rue d'Angiviller
78 120 RAMBOUILLET
tel : 01 34 85 59 58
fax : 01 34 85 69 36
Email : maurel.g@wanadoo.fr

Réaménagement de la Mairie
 Mairie de HERMERAY
 4 Rue de la Mairie
 78 125 HERMERAY

LOT N°02
Cloisons / Faux-plafonds
(C.C.T.P.)

SOMMAIRE

1. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	3
1.1. Généralité	3
1.2. Document de référence	3
1.3. Implantation des cloisons - Pose des huisseries	4
1.4. Prescriptions techniques	4
1.5. Travaux et fournitures accessoires	4
1.6. Mise en œuvre des cloisons en carreaux de plâtre	5
1.7. Mise en œuvre des doublages thermiques et des cloisons placostils	6
1.8. Liaisons avec les menuiseries extérieures	7
2. DESCRIPTION DES OUVRAGES	8
2.1. Cloisons en placostil ou ½ stil	8
2.2. Modification de Cloisons en placostil	8
2.3. Faux-plafonds	8
2.3.1. Les faux-plafonds démontables	8
3. DESCRIPTION DES OUVRAGES OPTIONNELS	9
3.1. Cloisons en placostil ou ½ stil	9
3.2. FAUX-PLAFONDS	9
3.2.1. Les faux-plafonds non-démontables en rampant	9

1. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

1.1. GENERALITE

Le présent descriptif a pour objet l'exécution de tous les travaux de CLOISON - FAUX-PLAFONDS, qui seront nécessaires à l'achèvement complet de l'opération.

La qualité des ouvrages, tant dans leurs caractéristiques techniques, que leurs caractéristiques esthétiques, devra être irréprochable et le souci de qualité devra constamment être présent à l'esprit de l'entrepreneur adjudicataire.

Le projet décrit dans le présent descriptif est proposé à titre d'hypothèse de travail à l'Entrepreneur qui reste seul responsable de son projet d'exécution.

L'énumération des travaux faisant l'objet du présent devis descriptif n'est pas limitative, et l'Entrepreneur devra exécuter tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels qu'ils ont été conçus.

A cette fin, l'Entrepreneur devra prendre connaissance de tous les plans architecte, des délais impartis, ainsi que des devis descriptifs de tous les corps d'état dont il ne serait pas fait mention au présent descriptif.

Les plans architecte et le présent devis descriptif ont pour but de renseigner l'Entrepreneur sur l'ensemble des ouvrages du projet, mais ils ne sauraient en aucun cas prétendre traiter de tous les cas particuliers et des problèmes de détail qui restent de la compétence et des connaissances professionnelles de l'Entrepreneur.

Avant toute étude, l'Entrepreneur se rendra sur le site pour juger de sa position géographique, des difficultés d'accès, des sujétions d'approvisionnement et des servitudes s'y rattachant.

Avant toute étude d'exécution, l'Entrepreneur devra s'assurer de l'exactitude des cotes de niveaux, des plans et coupes et devra en effectuer la vérification.

Il est donc bien entendu que l'Entrepreneur s'est rendu compte de l'importance de la nature et de la difficulté des travaux à exécuter et qu'il a suppléé de par ses connaissances professionnelles, par les renseignements dont il s'est entouré, à un éventuel oubli du devis descriptif et des plans. De ce fait, il ne pourra en cas d'erreur ou d'omission, prétendre à la majoration du prix global de son marché.

1.2. Document de référence

La qualité des produits et l'exécution des ouvrages seront conformes aux spécificités des documents ci-après, ces spécifications devant être considérées comme minima (liste non limitative).

Normes :

NF P 72.301 - 302

NF P 73.301 -75.101 - 75.102.

Documents Techniques Unifiés :

n° 20.1 - 20.12 - 25.1 - 25.221 - 25.222 - 25.231 6 25.232 - 25.31 - 25.41 - 25.51.

Divers :

-Règles Th-K 77, Th (titre II), Th-G 77, Th-B V -Th C

- RT 2005
- Agréments C.S.T.B et Avis Techniques de tous les produits employés.

1.3. Implantation des cloisons - Pose des huisseries

Les cloisons de distribution seront implantées avec assistance, lors du traçage, du lot Gros-Oeuvre, le lot Menuiseries Intérieures assurera la fourniture, la pose, le réglage et le calage des huisseries et bâtis, poteaux raidisseurs et poteaux d'about, munis de leurs pattes à scellement ou lardis de clous.

L'Entrepreneur du présent lot n'exécutera le scellement qu'après vérification complète de l'implantation des cloisons, des huisseries et bâtis.

En tant que responsable des ouvrages, il devra la démolition et la réfection des ouvrages défectueux.

Il est spécifié que les huisseries de toutes les portes seront "nature".

1.4. Prescriptions techniques

Outre les prescriptions de mise en œuvre décrites ci-après, les cloisons de distribution et de doublage seront posées selon les recommandations des fabricants et Avis Technique du C.S.T.B. pour ces produits.

1.5. Travaux et fournitures accessoires

L'Entreprise devra :

- la fourniture et la mise en place des cloisons suivant les prescriptions du présent devis,
- la fourniture et la mise en place des doublages,
- la fourniture et la mise en place des faux-plafonds,
- la fourniture et la pose des protections d'humidité des pieds de cloisons et doublage dans les pièces humides, sous forme de U plastiques,
- la réception des ouvrages de maçonnerie,
- la fourniture et la pose des protège-angles sur les angles extérieurs ou saillants,
- la protection contre la corrosion de toutes parties métalliques en contact avec les cloisons,
- la fourniture des échafaudages, engins et appareils nécessaires aux travaux, leur pose, déplacement, dépose et enlèvement,
- le traçage avec l'entreprise de gros-oeuvre et l'entreprise de menuiserie,
- l'évacuation des gravois dans la benne,
- les réservations et découpes nécessaires à l'installation des trappes, portillons, grilles, bouches, cadres métalliques, etc., fournis par les différents corps d'état dont les ouvrages viennent s'incorporer à ces cloisons,
- les réservations, découpes, etc., nécessaires à l'installation au passage des diverses canalisations, ainsi que les rebouchages et calfeutrements après passage et fourreaillage de celle-ci,
- l'aménagement des écoinçons de part et d'autre des bâtis de portes, la largeur minimale : 30mm,
- le nettoyage après travaux.

1.6. Mise en œuvre des cloisons en carreaux de plâtre

Règles Générales :

La mise en œuvre doit être exécutée conformément au D.T.U. n° 25.31.

La couche de matériau résilient (type Phaltext ou liège aggloméré de 0,7 cm d'épaisseur sera prévue en tête de la cloison.

Au sol : une bande en contre-plaqué, panneau de particules ou Isorel dur à l'exclusion de tout matériau souple.

Dans les pièces d'eau, des dispositions seront prises pour éviter les remontées d'humidité : solin en béton, ou semelles en plastiques (profil U de hauteur 20mm au-dessus du sol fini) ou carreaux hydrophobes.

Pour les huisseries métalliques, les éléments sont encastrés dans les montants. Les évidements restants sont remplis à la colle.

Dans le cas des huisseries à pattes soudées, les éléments pourront être entaillés.

Dans les cas des portes coupe-feu, les bâtis des huisseries seront scellés en pied et en tête à l'aide d'un mélange de colle et de plâtre à mouler (50% maximum de plâtre).

Liaisons en équerre et en T

Marier les éléments en les arrêtant, un rang sur deux, au nu extérieur de l'une et l'autre cloison.

Renforcement des angles

Utiliser des bandes armées à coller (type Flexcorner) afin d'éviter de dégrader les angles saillants.

Finitions

Une heure environ après la pose, le bourrelet de reflux sera écrasé dans les joints et coupé au couteau de peintre.

Si nécessaire effectuer un ponçage de ces derniers.

Collage des revêtements

Pour les carreaux en plâtre naturel se reporter à liste publiée dans les Cahiers du C.S.T.B.

Pour les carreaux en plâtre chimique se reporter aux Avis Techniques formulés sur les colles visant l'aptitude à l'emploi sur ce type de support.

Réception de l'ouvrage

planéité locale : une règle de 0,20 m appliquée à la surface de l'ouvrage ne doit pas faire apparaître, entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait, ni un écart supérieur à 1mm, ni un changement brutal de plan entre les plaques.

Planéité générale : une règle de 2m appliquée à la surface de l'ouvrage et promenée en tous sens ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait un écart supérieur à 5mm.

Verticalité : une tolérance de verticalité de 5mm maximum est admise sur la hauteur d'un étage.

Réservations, fourreaux, fixations, scellements : les corps d'état sont responsables des incorporations qu'elles effectuent en cloisons et doublages. Cependant, l'Entrepreneur du présent lot devra indiquer dans chaque cas à l'entreprise concernée le matériel le plus approprié au produit qu'elle met en œuvre. A cet effet, une étroite collaboration est nécessaire entre les différents corps d'état.

1.7. Mise en œuvre des doublages thermiques et des cloisons placostils

Principe :

Tous les doublages et cloisons placostil devront être effectués suivant les recommandations du fournisseur et des Avis Techniques du C.S.T.B. L'épaisseur et la nature du matériau à employer pour les doublages thermiques sont déterminés d'après calculs thermiques.

Stockage :

les piles seront stockées sur des cales espacées au plus de 0,40m. les matériaux doivent être stockés à l'abri des intempéries.

Traçages et implantations :

afin d'obtenir une bonne verticalité du revêtement et l'affleurement des panneaux avec les menuiseries extérieures, le tracé de la paroi finie est reporté au sol et au plafond. Le tracé tient compte de l'épaisseur totale du panneau plus une réservation de base de 1mm pour le mortier adhésif.

Mise en oeuvre :**Sur supports existants :**

L'Entrepreneur titulaire du présent lot devra tous les calages, mises de niveau, recharges des supports existants afin que les doublages présentent une parfaite verticalité et soient conformes aux règles de planéité citées plus loin.

Sur supports neufs :

La surface du mur est réceptionnée par l'Entrepreneur. Celle-ci doit être saine et exempte de traces de graisse, huile, d'humidité, de poussière, etc..

Les plots de mortier adhésif de 10 cm de diamètre sont répartis à raison de 10 plots par mètre carré. Le panneau est ensuite appliqué contre son support et dressé à la règle.

Pièces humides :

la protection en pied est assurée par une feutre bitumé ou un polyane de 100 microns, de largeur suffisante pour dépasser, après relevé, le niveau du sol fini d'au moins 2 cm. Les plaques de plâtre seront hydrofuge, et, ils seront collés avec des colles spéciales hydrofuges.

D'autre part, il sera prévu un pare-vapeur pour les doublages situés dans toutes les pièces humides.

Charges lourdes :

elles seront scellées dans les gros-oeuvre.

Joints :

les joints sont traités avec les produits, les enduits, bandes, "Placoplâtre"., les têtes des vis doivent être recouvertes d'enduit.

Réception des ouvrages :

planéité locale : une règle de 0,20 m appliquée à la surface de l'ouvrage ne doit pas faire apparaître, entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait, ni un écart supérieur à 1mm, ni un changement brutal de plan entre les plaques.

Planéité générale : une règle de 2m appliquée à la surface de l'ouvrage et promenée en tous sens ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait un écart supérieur à 5mm.

Verticalité : une tolérance de verticalité de 5mm maximum est admise sur la hauteur d'un étage.

1.8. Liaisons avec les menuiseries extérieures

Un soin particulier sera apporté à la liaison du doublage avec la menuiserie extérieure, tant en ce qui concerne la continuité de l'isolant que la planéité, le réglage, la finition autour des éléments menuisés.

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1. CLOISONS EN PLACOSTIL OU ½ STIL

Cloisons séparatives ou d'habillage à ossatures simple, constituées par une ossature Placostil périphérique simple (R48) et d'une ossature Placostil verticale indépendante (M48), munie de parements en 1+1 plaques de BA13 (ép. finale 72mm) ou en 2+2 pose croisée de plaque de BA13 (ép. finale 120mm), remplies de panneaux de laine minérale. Epaisseur totale minimum : 72mm et 120mm

Joint entre panneaux traités avec bande calicot en papier et mortier adhésif plâtre.

Les angles saillants seront renforcés par une bande armée.

Pose des huisseries, poteaux d'abouts et trappes de visite fournis par le menuisier. Il est précisé que le bord aminci des plaques ne sera jamais placé côté huisseries.

Plaque BA13 hydrofuge pour les pièces humides (Kitchenette, sanitaires).

Habillage des bâti-supports des gébérits.

Localisation :

- La cloison de séparation entre le plan de travail et le placard dans kitchenette,
- Les cloisons de bouchement des baies (RdC et 1^{er}), degré CF 2h,
- La cloison ½ stil entre Secrétariat et Bureau du Maire
- L'habillage du gébérit dans sanitaires RdC

2.2. MODIFICATION DE CLOISONS EN PLACOSTIL

Modification, pour agrandissement d'une porte, d'une cloison séparative à ossatures simples, constituée par une ossature Placostil périphérique simple (R48) et une ossature Placostil verticale indépendante (M48), munie de parements en 1+1 plaques de BA13 (ép. finale 72mm), remplies de panneaux de laine minérale. Compris dépose du bâti existant de la porte.

Joints entre panneaux, et, en périphérie, traités avec bande calicot en papier et mortier adhésif plâtre.

Pose de l' huisserie fournie par le menuisier. Il est précisé que le bord aminci des plaques ne sera jamais placé côté huisseries.

Plaque BA13 hydrofuge pour les pièces humides (Sanitaires).

Localisation :

- La porte d'accès au sanitaire du RdC,

2.3. FAUX-PLAFONDS

2.3.1. Les faux-plafonds démontables

Les faux-plafonds démontables seront fixés sur ossature en acier galvanisé sur suspentes métalliques.

- Suspente de type HL Stil F530 et tige filetée Ø 6mm en acier galvanisé pour les plafonds sous plancher en poutrelle et hourdis.
- Ossature primaire métallique en acier galvanisé, de type Stil Prim
- Ossature secondaire pour support des dalles,
- parement constitué de plaques de 600x600 de type GEDINA Bord A de chez ECOPHON, ou similaire à bords francs.

Localisation :

- En plafond de la kitchenette,

3. DESCRIPTION DES OUVRAGES OPTIONNELS

3.1. CLOISONS EN PLACOSTIL OU ½ STIL

Cloisons séparatives ou d'habillage à ossatures simple, constituées par une ossature Placostil périphérique simple (R48) et d'une ossature Placostil verticale indépendante (M48), munie de parements en 1+1 plaques de BA13 (ép. finale 72mm) ou en 2+2 pose croisée de plaque de BA13 (ép. finale 120mm), remplies de panneaux de laine minérale. Epaisseur totale minimum : 72mm et 120mm, avec PV de résistance au feu, CF 2h.

Joint entre panneaux traités avec bande calicot en papier et mortier adhésif plâtre.

Les angles saillants seront renforcés par une bande armée.

Pose des huisseries, poteaux d'abouts et trappes de visite fournis par le menuisier. Il est précisé que le bord aminci des plaques ne sera jamais placé côté huisseries.

Compris habillage des chevêtres du maçon.

Localisation :

- *La cloison autour de la trémie des combles, CF 2h,*

3.2. FAUX-PLAFONDS

3.2.1. Les faux-plafonds non-démontables en rampant

Les faux-plafonds non-démontables seront de type "en plaque de plâtre BA15 fixée sur ossature en acier galvanisé sur suspentes métalliques".

- suspente de type HL Stil F530 et tige filetée Ø 6mm en acier galvanisé pour les plafonds sous rampant.
- Ossature primaire métallique en acier galvanisé, de type Stil Prim
- Ossature secondaire en Stil F530
- parement constitué d'une plaque de plâtre préfabriquée à parement lisse (BA 15), avec PV de résistance au feu, CF 2h.
- fourniture et pose d'une laine de roche de 300mm épaisseur pour isolation thermique,

L'Entreprise du présent lot assurera en outre :

- Le phasage des travaux avec le lot électricité pour le passage dans les faux-plafonds des fils électriques et des percements pour la pose des spots,
- Réalisation des bandes à joint et bande armée dans les angles saillants

Localisation :

- *En plafond de l'accès aux combles, CF 2h,*